

Ministère
des Transports

Québec



Direction du Bas-Saint-Laurent –
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20 DE CACOUNA À TROIS-PISTOLES

PRÉCISIONS DEMANDÉES PAR LA COMMISSION

Tracé dans le périmètre de protection
du projet d'alimentation en eau
Notre-Dame-des-Neiges

À votre demande, lors de la première partie des audiences publiques pour le prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles, nous avons analysé la faisabilité de déplacer le tracé de l'autoroute 20 en ligne droite dans le périmètre de protection du projet d'alimentation en eau de la ville de Trois-Pistoles.

Les contraintes, qui sont imposées par le futur pont enjambant la rivière Trois-Pistoles et par la zone de captation en eau du site actuel de la ville de Trois-Pistoles, nécessiteraient de fixer le profil optimal de la chaussée de l'autoroute à environ 11 mètres au-dessous du niveau du terrain naturel à l'intérieur du périmètre rapproché du puits de captation projeté.

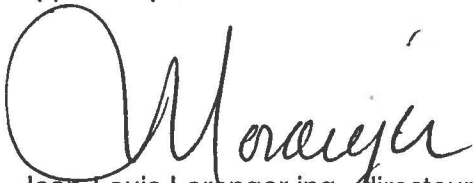
Cette solution ne peut être retenue, car elle détruit à toutes fins pratiques cette ressource potentielle d'alimentation en eau potable. D'une part, une coupe dans le sable à plus de 11 mètres de profondeur implique, avec des pentes de talus théoriques de 2 H:1 V, une aire d'excavation de très grande dimension qui engloberait le puits projeté (et éventuellement la zone des bassins de recharge). De plus, de telles excavations dans le sable génèrent une problématique géotechnique en ce qui a trait à la stabilisation de pareils talus.

D'autre part, le niveau et l'emplacement des fossés de l'autoroute risqueraient de réduire le potentiel hydraulique de l'ouvrage de captage en interceptant la nappe, en plus de constituer un risque très élevé de contamination de la ressource due aux épandages de sels de déglçage.

En conséquence, si nous considérons que cette formation aquifère constitue une richesse collective, nous ne pouvons adopter un tracé droit dont la réalisation mettrait en péril l'intégrité de cette ressource.

Préparé par :
Donald Labbé, ing.
Service des projets
Ministère des Transports

Approuvé par :


Jean-Louis Loranger ing. directeur
Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
Îles-de-la-Madeleine

Le 24 mai 2002